

MARDI 31

LE LIEN MOMENTANE

mars 2020

Chers amis,

L'an dernier, à cette même époque, j'étais encore le Président de la section Rugby, pour assurer un intérim rendu nécessaire par certaines circonstances.

Etait-ce aussi pour pouvoir écrire ce qui va suivre ?

Au rugby, une phase de jeu est à surveiller très attentivement par l'arbitre du match et ses éventuels assistants. Cette phase de jeu est celle des regroupements, mêlées fermées, mauls, rucks,... En effet, lors de tels regroupements, une maladresse volontaire ou non peut rapidement dégénérer.

La prévention et , si nécessaire, la stricte application du règlement permettront à l'arbitre de bien gérer la situation.

Dans notre période actuelle d'environnement sécurisé à domicile, certaines familles peuvent se retrouver dans une situation de « regroupement », à risque.

Le règlement, à mettre en place au sein de la famille, si ce n'est pas déjà fait, sera alors un excellent outil préventif à tout souci potentiel.

Encore plus si l'élaboration de ce règlement, qui peut toujours évoluer dans le temps suite à l'apparition d'un cas particulier et suite à une réflexion commune, a été effectuée en commun, avec du dialogue, en définissant des règles communes tenant compte des besoins réels de chacun.

Avec un tel règlement, les chefs de famille pourront faire preuve de pédagogie préventive.

Ou prendre leur sifflet, en cas de nécessité !

Le règlement pourra même prévoir des « sanctions ». Une cagnotte, qui sera utilisée en famille après la crise, me semble une excellente idée. Il n'est toutefois pas obligatoire de la remplir exprès, en commentant volontairement certains actes répréhensibles !

Votre Président,

Fred